

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Présents: 10

- Angélique BOIRON
- Jacky BARATON
- Corinne BOUHIER
- Eric BUTET
- Marie-Claude COLLET
- Frédéric DAVID
- Daniel DAVIET
- Richard PAILLOUX
- Sandrine TERRIER
- Arnaud VIGER

Absents non excusés: 2

- Florent LARCHER (pas de pouvoir)
- Laurence ROBIN (pas de pouvoir)

10 votes

Secrétaires de séance : Marie Claude COLLET et Arnaud VIGER

Ordre du jour :

- 1- Création rétroactive d'un poste d'agent technique
- 2- Remboursement indemnités de chômage à la commune d'Amuré
- 3- Représentant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise
- 4- Etude de faisabilité et préprogrammation d'équipements sportifs mutualisés.
- 5- Questions diverses

1 – Création rétroactive d'un poste d'agent technique

Le Maire expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est

soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu de l'impossibilité de retrouver la délibération créant le poste d'agent technique de M. Franck ANGEVIN et la nomination effective de M. Franck ANGEVIN en date du 1^{er} juillet 2017 sur un emploi permanent à temps complet en tant qu'adjoint technique.

Compte tenu qu'il est possible de créer rétroactivement un emploi afin de régulariser la situation d'un agent, recruté sans que l'emploi correspondant n'ait été préalablement créé et budgété par une délibération, dès lors qu'il apparait que l'intéressé avait effectivement exercé ses fonctions (CAA de Douai 13 mars 2012, n° 11DA01200).

Le Maire propose ainsi à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35^e, à compter du 1^{er} juillet 2017.

À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la proposition du Maire.

MC Collet dit en effet se souvenir de la titularisation de Franck Angevin et demande pourquoi ne pas avoir demandé la délibération aux services de la Préfecture s'ils ne la retrouvaient pas à la mairie. Apparemment la Préfecture ne la trouve pas non plus donc c'est une régularisation à faire pour l'embauche du dernier agent recruté.

VOTE: 10 POUR

2 – Remboursement indemnités de chômage à la commune d'Amuré

Mr le maire informe le conseil municipal qui suite au licenciement pour inaptitude d'un adjoint d'animation, la commune doit lui verser des indemnités de chômage.

Cet agent étant sur les deux communes, 15h15 pour la commune d'Amuré et 4h45 pour la commune de Sansais, c'est la commune dont le nombre d'heures est le plus élevé qui verse les indemnités.

La commune de Sansais remboursera la commune d'Amuré au prorata du nombre d'heures soit 4h45/20h à réception d'un titre de recette.

VOTE: 10 POUR

3 – Représentant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Le maire expose :

Le syndicat mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise demande que soit nommé un(e) représentant(e) au sein du conseil municipal afin de siéger aux commissions géographiques des bassins hydrauliques du secteur. Daniel Daviet demande qui gère ce syndicat. Le président est Pascal Olivier et le directeur Fabrice Laumont. Leur siège est 95 boulevard de l'Atlantique à Niort.

C'est un syndicat mixte pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Daniel Daviet et Arnaud Viger lèvent la main et sont intéressés par le poste de représentant à ce syndicat.

Arnaud laisse la place à Daniel qui est donc nommé représentant de la commune au SMBVSN.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Désigne Mr DAVIET Daniel en tant que représentant du SMBVSN.

VOTE: 10 Pour

4 – Etude de faisabilité et préprogrammation d'équipements sportifs mutualisés

Le Maire expose :

Les communes du Marais constituées de Coulon, Magné, Le Vanneau-Irleau, Sansais-La-Garette et Saint-Georges-de-Rex disposent d'un parc d'équipements sportifs vieillissant, peu adapté aux activités accueillies et pas aux normes réglementaires.

Certains terrains de plein air sont également sur des zones dorénavant inondées de manière plus récurrente et plus longue au cours de la saison sportive, rendant leur utilisation impossible.

Face à ce constat, les communes souhaitent élaborer ensemble un projet d'amélioration de leur offre en équipements sportifs dans un objectif de mutualisation.

Afin de bénéficier d'une étude unique couvrant le territoire des 5 communes, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes permettant d'acheter une prestation commune d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'étudier la faisabilité et la préprogrammation d'équipements sportifs mutualisés visant à aboutir à un plan d'actions et une feuille de route.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de marché, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement et de facturation de la prestation sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La commune de Coulon est coordonnatrice de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification, et prendra également à sa charge la passation des avenants. La répartition du coût de cette étude a été réalisée. Plusieurs communes se sont déjà engagées à financer cette étude.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion de la commune de Sansais au groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'étudier la faisabilité et la préprogrammation d'équipements sportifs mutualisés constitutive de ce groupement;
- Autoriser le Maire à signer ladite convention ;

Un débat s'installe puisque lors du conseil municipal du 25 avril 2024 le vote pour participer au financement d'études était négatif (2 pour, 5 contre et 3 abstentions).

Une explication non comprise avant le conseil municipal est à l'origine du vote contre.

Une nouvelle réunion a eu lieu en septembre avec les élus de la commune et des intervenants d'autres communes c'est pour cela que ce sujet est remis à l'ordre du jour.

Le montant de l'étude pour la commune serait de 3 000 € environ soit 10 % du montant total de l'étude. La participation est proportionnelle au nombre d'habitants.

Ce vote engage la commune uniquement sur l'étude. C'est juste un état des lieux...

Nous ne connaissons pas le bureau d'études retenu ? Le maire doit nous le communiquer.

VOTE:

2 Abstentions (Daniel Daviet – MC Collet)

8 Pour

Questions diverses

Mr Le Maire répond aux questions posées par MC Collet lors du conseil du 10 septembre dernier :

1 - Marie-Claude Collet demande où en est le projet de MAM.

Mr Le Maire dit que le projet avance et qu'il additionne les subventions. Quand les chiffres seront définitifs une réunion publique aura lieu.

2 - Marie-Claude Collet demande ce qu'il en est de la « friche Mamoux » ;

Le projet est toujours en cours mais la mairie recherche d'autres prestataires que Atlantic Aménagement.

3 – Réunion publique :

Une date a été fixée soit le 4 décembre 2024. Des flyers sont à distribuer sur la commune.

4 – Nombre d'élèves à l'école de Sansais :

48 élèves répartis dans 2 classes (26 enfants CP -CE1 - CE2 et 22 enfants: CM1 – CM2)

5 - Nombre de naissances sur 2024 :

4 naissances

6 - Coussin berlinois La Garette:

C'est Eric qui gère ce dossier et il nous dit qu'il va falloir encore attendre car le conseil départemental a beaucoup de demandes. Une commission avait retenu l'idée d'un feu intelligent à placer en amont sur le trottoir pour faire ralentir les véhicules. Un débat s'installe et certains pensent que ce n'est pas la solution ce feu mais que la proposition initiale et globale du département serait la bonne. Une élue s'étonne que le feu pédagogique ne soit toujours pas installé car il s'agissait de faire des « tests ».

Cette départementale est traversée par 3 000 véhicules jour nous informe le maire.

Un élu ne comprend pas pourquoi le Département finance certains travaux (comme devant la mairie) et pas d'autres qui doivent être financés par la mairie.

La départementale est abîmée devant la place du Tertre.

7 – Réunion commission « finances » :

Prochainement en novembre

Réponses aux questions de Béatrice Bonnaud :

1 - Vous deviez faire une réunion publique pour tenir la population informée des projets en cours sur la commune et sur la situation financière de la Commune. Pensez-vous la faire avant la fin de l'année 2024 ? Faudra-t-il, comme pour le conseil municipal, envoyer les questions par mail avant la réunion ?

La date est le 4 décembre et concernant les questions c'est oui et non ??

- 2 Lors de votre Conseil Municipal du 7 Février 2022 vous envisagiez de prendre une décision afin que les habitants de la Rue des Gravées arrêtent de creuser la Butte du Tertre mais depuis elle a encore été creusée. Que pensez-vous faire pour faire cesser cela ? Avez-vous donné l'autorisation à ces personnes ?
- 3 Avez-vous pris contact avec les organismes concernés pour protéger notre Tertre (inspecteur des sites, Parc Interrégional, etc...), et de ce fait la nature ?

D'après Mr Le Maire il n'y a pas d'autorisation a demander .Celui-ci déclare qu'il ne faut pas que ce soit un frein à la rénovation des maisons.

4 - Dans un des comptes rendus de conseil, vous vous étiez engagé à rencontrer les assistantes maternelles de la commune par rapport au projet de la MAM, et ce durant le mois de mai. Qu'en est-il à ce jour ?

Non Mr Le Maire ne les a pas encore rencontrées.

Mr le Maire demande si parmi les conseillers il y a d'autres questions.

MC Collet énumère ses questions

- La mairie a lancé un appel pour trouver deux personnes sur la commune afin d'effectuer le recensement 2025 du 6 janvier au 25 février.

MC Collet demande si elles sont trouvées et qui sont elles .Elle se propose si besoin en élu pour faire la synthèse et collecte des infos aussi bien avec les personnes et l'INSEE.

Réponse : oui les personnes sont trouvées mais tant que les contrats ne sont pas signés nous ne connaitrons pas les noms ; et concernant l'offre de faire les synthèses la mairie a déjà ses personnes.

- Barrières de la rue des Gravées celles-ci ne devaient être en service que durant la saison estivale. Mr le Maire avait parlé d'un sondage pour connaître l'avis des riverains ; finalement pas de sondage papier il a sondé quelques personnes dans la rue qui sont pour que celles ci soient en service toute l'année donc cela lui suffit.
- La Poste : MC Collet a entendu que le budget de la Poste pour 2025 est revu à la baisse par l'état une très mauvaise nouvelle pour les points de poste dans les petites communes. La mairie a t-elle eu des nouvelles. Réponse : pas d'info
- Litige Frère : qu'en est -il et avons nous touché la subvention relative au container installé auprès des ateliers ? Une médiation va avoir lieu très prochainement et nous n'avons jamais reçu la subvention.
- L'entrée du parking de la D1 côté réserve incendie est très dégradé et raviné.
- L'allée du cimetière est également dangereuse et très abimée (trous).

Réponse : Mr Baraton dit que pour le cimetière les trous vont être bouchés rapidement. C'est dommage que ce soit fait juste après la Toussaint .

- Pourquoi la tombe de Virginie Izambard (la dame décédée dans sa voiture sur notre commune) est remplie de cailloux bleus. Ce n'est vraiment pas beau et choquant.

Réponse : formule la moins chère car obsèques payées par la mairie

Mr Daviet demande qui gère le cimetière au niveau des élus car les tombes ne sont pas toutes alignées et ce n'est pas esthétique. Mr Le Maire dit qu'il ne mettra pas d'argent pour réaligner les tombes. Mr Daviet dit que c'est à la mairie d'indiquer au fossoyeur les emplacements.

Fin de la réunion : 21h30